



# Taxe sur plus-value lors d'une vente immobilière

Par **Mumu24**, le **26/04/2016** à **22:00**

J'ai acheté avec mon mari une 1<sup>ère</sup> maison en juillet 2010. En 2014 nous envisageons d'acheter une 2<sup>ème</sup> maison et revendre la 1<sup>ère</sup>. Nous faisons un prêt relais. Nous signons le compromis en février 2014. Cependant un événement provoque notre séparation je déménage dans une location le 14 juin 2014. Mon époux reste dans la première maison puis habite dans la deuxième en août 2014. Je n'ai jamais habité dans cette maison. L'acte authentique se signe en août. La première maison ne se vend pas nous trouvons des acheteurs pour la deuxième, le prêt relais arrivant à sa fin il fait vendre. Une plus-value de 20 000 euros est réalisée. Le notaire me demande de payer sur ma part environ 3227 euros d'impôt sur cette plus-value. La raison c'est que cette maison que je n'ai pas habité mais mon mari oui est considéré comme une résidence secondaire pour moi. Ma question est: vu la situation, un divorce, et que je ne pouvais pas habiter avec mon époux suis-je dans l'obligation de payer cet impôt. Ne peut-on pas en faire supporter la moitié à mon mari sur sa part. Quels sont les exonérations pour payer cet impôt en sachant que je ne suis pas imposable.. Merci d'avance de votre réponse.

Par **janus2fr**, le **02/06/2016** à **07:36**

Bonjour,

Le problème, c'est que vous n'avez jamais habité cette maison. La situation aurait été différente si vous y aviez habité avant la séparation.